



# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

#### **INSCRIPTIONS**

 $\Rightarrow$  Elèves externes et demi-pensionnaires entrant en  $6^{\text{ème}}$ : les familles peuvent retirer un dossier d'inscription lors de la matinée portes ouvertes ou sur rendez-vous avec la direction.

L'inscription est effective lorsque le dossier complet a été rendu et lorsque l'avis de passage a été donné par l'école d'origine.

Les écoles du secteur se chargent de nous fournir le dossier scolaire complet avec l'avis de passage.

⇒ Inscriptions en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup>, les familles doivent fournir, en fin d'année scolaire, la preuve que leur enfant est bien admis dans la classe demandée.

L'avis de passage déterminé par l'établissement d'origine ne saurait être discuté.

# **FOURNITURES SCOLAIRES**

La liste des fournitures est envoyée en juin aux familles. Pour tous les niveaux, **nous proposons un colis** qui comprend l'ensemble de l'équipement nécessaire pour l'année.

Pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>, ce colis s'achète généralement lors de la journée Portes Ouvertes.

#### RAMASSAGE SCOLAIRE

En juin, les inscriptions et les règlements se font en ligne auprès du Conseil Départemental de la Loire sur le site : <a href="https://www.loire.fr">www.loire.fr</a>

A savoir : le collège gère les circuits de Saint Romain les Atheux, de Planfoy - la République, du Bessat et Tarentaise. Ce sont des services spécialisés de transports scolaires.

Les nouveaux élèves empruntant les services spécialisés mentionnés ci-dessus trouveront ci-joint une circulaire précisant les horaires, les itinéraires et le règlement à bord des autocars.

Chaque jour, les cars arrivent pour les cours du matin à 8h25 et repartent dès la fin des cours à 16h30.

Les circuits de Marlhes - Jonzieux - St Etienne sont des services de transport régulier.

Le circuit Pleney - St Genest - Les Chomeys est géré par la mairie de St Genest Malifaux.

Le circuit de St Régis du Coin est géré par la mairie de St Régis du Coin.

#### REPAS OCCASIONNELS POUR LES EXTERNES

Il est possible d'acheter des tickets pour le jour choisi ou à l'avance, les déposer avant 8h30.

Il est demandé d'acheter les tickets par plaquettes de 10.

La restauration du collège est autonome. Tout est préparé sur place le jour même en recherchant les circuits courts et les produits frais.

# **ÉTUDE DU SOIR**

Une étude surveillée payante est proposée les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h25. Les élèves effectuent leur travail personnel encadrés par les adultes du collège. Un goûter est offert avant le début de l'étude.

# SANTÉ

Lorsqu'un élève est malade, il doit le signaler en Vie Scolaire ou au secrétariat, seuls habilités à informer les familles.

En aucun cas il ne doit téléphoner de sa propre initiative à ses parents pour demander son retour à la maison.

<u>Il est important de savoir que le collège ne peut délivrer aucun médicament</u>.

### U.N.S.S

L'Union Nationale Sportive Scolaire accueille tous les jeunes qui le désirent (inscription en début d'année scolaire).

Les activités sportives proposées peuvent varier d'une année sur l'autre (escalade, badminton, entretien physique, foot...).

Elles se déroulent le mercredi après-midi au complexe sportif de St Genest Malifaux ou en déplacements lors des compétitions.

## LE CDI

Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu où les collégiens peuvent travailler sur des documents, s'informer...

### C'est aussi:

- ⇒ un espace de lecture (diverses revues sont proposées)
- ⇒ une bibliothèque (emprunt de livres)
- ⇒ un espace multimédia

Dans le cadre des cours et sous la responsabilité d'un adulte, les élèves ont accès à Internet. Pour les travaux informatiques, les élèves disposent d'un code personnel.

#### **BOURSES**

# ⇒ Bourses nationales de collège

Cette bourse est versée par le rectorat en fin de trimestre. La demande préalable est nécessaire par le biais d'un dossier dès la semaine de la rentrée. Elle est attribuée en fonction du revenu fiscal de référence.

### **⇒** Bourses départementales d'études

Cette bourse est versée par le département de la Loire en une seule fois. Son obtention est déterminée par le calcul du quotient familial obtenu en divisant le revenu brut global par un nombre de points de charge. Le dossier est à demander la première semaine de la rentrée.